

Handicap et stigmatisation : l'effet amplificateur

Certains groupes sociaux tels les personnes handicapées sont systématiquement sous évalués dans leur vie de tous les jours par le regard que porte la société sur leur différence.

Ce phénomène intéresse l'ASPH car en tant qu'association qui défend les droits des personnes handicapées, en outre le fait de s'occuper de faire évoluer les mentalités en organisant des campagnes de sensibilisation et d'information grand public, ses relais de terrain, alimentés par les personnes handicapées, abordent régulièrement la thématique de la stigmatisation.

1. Introduction

La notion de stigmatisme a été conceptualisée par E. Goffman¹ et désigne la situation d'un individu que quelque chose disqualifie et empêche d'être pleinement accepté par la société.

Pour Goffman, le stigmatisme correspond à toute caractéristique propre à l'individu qui, si elle est connue, le discrédite aux yeux des autres ou le fait passer pour une personne de statut moindre.

Il distingue ainsi plusieurs catégories de stigmates dont nous ne retiendrons dans le cadre de cette analyse que le handicap physique.

¹ Entre 1950 et 1982, le canadien Goffman s'est illustré en étudiant principalement les interactions communicationnelles dans des situations banales. Issu de la grande école de sociologie de Chicago, il est fortement inspiré de Radcliffe Brown. Il est reconnu comme l'un des pères fondateurs de l'école interactionniste américaine. Anthropologue de la communication, il n'en est pas moins un psychologue social et un psycholinguiste actif et reconnu

Aussi, par souci de simplification, les deux vocables « stigmatisé » et « handicapé » seront utilisés l'un pour l'autre.

Goffman tente de démontrer, entre autres, que le handicap n'est pas uniquement un problème en soi et que les difficultés rencontrées lors de la mise en place d'une interaction mixte, c'est-à-dire entre un « normal » (la terminologie utilisée n'implique bien entendu aucun jugement de valeur) et un « stigmatisé », sont induites autant par la situation et les perceptions de chacun que par le handicap en lui-même.

Ainsi, si on illustre cette théorie par un exemple concret, que constate-t-on ? :

Au niveau de la situation : le fait d'être dans un fauteuil roulant ne gênera guère une discussion de travail autour d'un bureau, à l'inverse celle-ci sera rendue plus difficile pour une personne atteinte de bégaiement.

Au niveau des perceptions : la personne en fauteuil roulant participant à un discussion, bien que s'exprimant parfaitement, sera malgré tout perçue avant tout comme handicapée alors même que la situation n'est pas objectivement invalidante. On peut alors dire qu'il y a stigmatisation, phénomène qui vient amplifier les effets négatifs liés au handicap initial puisqu'il mène à un autre phénomène bien connu, celui de la discrimination.

Il n'est pas inutile à cet effet de revenir sur la définition de la notion de discrimination. Celle-ci est communément définie comme une différence de traitement reposant sur l'application d'un critère illégitime.

Ces deux phénomènes, la stigmatisation et la discrimination, interviennent dans tous les aspects de la vie de la personne handicapée et viennent s'ajouter à la souffrance initiale strictement liée au handicap et aux limitations objectives qui en découlent. En ce sens, on peut parler d'effet amplificateur de la stigmatisation.

2. Développement

Problématique générale

Toute interaction suppose une perception de l'autre. Pour comprendre la mise en place de l'interaction, il faut s'interroger sur la façon dont les « stigmatisés » et les « normaux » se perçoivent mutuellement.

Chacun sait que la rencontre avec une personne handicapée pose des problèmes quant au développement de l'interaction. En effet, tout ce qui est naturel et peut être accompli de manière routinière avec un « normal » devient problématique et demande réflexion avec une personne handicapée car le handicap a pour particularité de focaliser l'attention de l'interlocuteur et ainsi la personne handicapée sera généralement perçue comme occupant une position inférieure.

Pour mieux comprendre ce phénomène de stigmatisation, voici une approche de la théorie de Goffman

Approche de la théorie de Goffman

Goffman analyse les situations de confrontation à la différence et en particulier à la différence visible c'est-à-dire celle que l'on perçoit dès le premier abord. Il distingue deux situations : celle dans laquelle un des protagonistes présente une marque corporelle visible qui le range dans la catégorie de ce que Goffman nomme les « discrédités » et qui devra donc d'une quelconque manière gérer sa différence et sa non-conformité.

L'autre situation est celle où l'attribut stigmatisant n'est ni perceptible directement ni connu de l'interlocuteur. Dans ce cas, Goffman parle de sujet « discréditable ». Pour ce dernier se pose la question du contrôle de l'information : choisir de taire sa déficience ou de la dire.

Selon Goffman, la confrontation avec une personne présentant un handicap visible introduit une certaine incertitude et une tension dans la mise en place de l'interaction dans le sens où le stigmaté remet en cause d'emblée le respect et la considération accordés ordinairement à toute personne.

Le corps, support du premier regard, serait donc l'objet d'une lecture qui détermine la possibilité ou l'impossibilité d'entrer en contact sur un pied d'égalité. Lorsque le corps porte la marque d'un handicap, l'attention de

l'interlocuteur va se focaliser instantanément sur cette marque de façon quasi automatique et place ainsi d'emblée la personne handicapée dans une position inférieure.

L'interaction ne peut plus alors se dérouler correctement, ce qui aura pour conséquence un sentiment de rejet et une perte de l'estime de soi dans le chef de la personne handicapée.

L'effet amplificateur de la stigmatisation

Comme nous venons de le voir, la stigmatisation produit sur la vie sociale de la personne handicapée des effets négatifs, à ceux-ci viennent s'ajouter les difficultés déjà présentes par le simple fait des limitations objectives que le handicap impose en lui-même.

Se met alors en place un cercle vicieux que l'on pourrait schématiser de la façon suivante :

handicap = stigmatisation = discrimination = effets négatifs = stigmatisation amplifiée et ainsi de suite.

Puisque les stéréotypes négatifs véhiculés par les normes sociales et culturelles disqualifient socialement les personnes handicapées en leur attribuant des capacités moindres ou des aptitudes intellectuelles diminuées, on peut dire que les représentations sociales liées au handicap sont stigmatisantes.

La stigmatisation existe donc bel et bien indépendamment des faits et gestes des personnes handicapées sur la seule base de leur apparence et de la visibilité de leur handicap. Du simple fait de leur handicap, les personnes handicapées font ainsi l'expérience que leurs opinions sont moins prises au sérieux ou que certains considèrent que toute leur personnalité est atteinte.

Quel que soit le handicap et indépendamment d'autres facteurs, les expériences de stigmatisation et de discrimination répétées exercent une influence négative dans tous les domaines de la vie de la personne handicapée : elles les touchent à la fois dans leur vie sociale en général mais également dans le monde du travail.

Cela va se traduire dans la vie de tous les jours par divers types de réaction tel un repli sur soi en choisissant de ne côtoyer que des personnes ayant un handicap similaire ou à l'inverse en adoptant une attitude plus agressive voire provocante.

Ce type de comportement aura pour conséquence une stigmatisation plus grande encore. L'effet amplificateur est en marche.

Se pose alors la question de savoir comment stopper ce cercle vicieux, autrement dit, comment faire pour percevoir la personne handicapée telle qu'elle est réellement et non telle qu'on se la représente ou encore pour passer d'un jugement catégoriel à un jugement individuel.

Cette question sera reprise au niveau de la conclusion.

3. Conclusion

Il y a dans toutes interactions un processus de catégorisation sociale qui est à l'œuvre avec un principe de visibilité qui fait que les personnes « hors normes » attirent plus l'attention que les autres. Quelque soit le handicap, la personne handicapée est chaque jour confrontée à sa différence.

La représentation sociale stigmatisante du handicap produit un effet amplificateur en ce sens que la façon dont les autres nous perçoivent a un impact sur la façon dont on se perçoit soi-même. Le regard de l'autre vient donc amplifier la souffrance de la personne handicapée et sa difficulté d'intégration. Malgré l'évolution des mentalités, la différence reste source d'exclusion et de rejet de la part de la société.

L'intérêt de l'étude réalisée par Goffman réside précisément dans le fait qu'il met en évidence qu'au delà du handicap en lui-même, ce sont les perceptions individuelles faussées par les représentations sociales qui jouent un rôle non négligeable dans les difficultés qu'éprouvent les personnes handicapées à mettre en place des interactions d'égal à égal et ainsi à s'intégrer pleinement.

Pour que la personne handicapée ne se résume pas à son handicap et à tous les stéréotypes négatifs qui s'y rattachent, il est essentiel de faire évoluer les mentalités en s'attaquant aux représentations sociales erronées.

L'ASPH avec ses différents relais ne perd pas de vue cet aspect des choses et s'attache chaque fois qu'elle le peut à faire notamment des campagnes de sensibilisation et d'information auprès du grand public comme par exemple la Semaine de la Personne Handicapée qui a lieu tous les ans en Wallonie et à Bruxelles.

Outre nos campagnes, nos actions sont nombreuses et le but reste le même : faire participer activement les personnes handicapées et qu'elles soient reconnues comme citoyen à part entière.

Bibliographie :

Goffman Erving, 1975, Stigmates – Les usages sociaux des handicaps, les Editions de Minuit.

Chargée de l'analyse : Valérie Glaude
Educatrice Spécialisée.

Responsable de l'analyse : Gisèle Marlière
Secrétaire Nationale de l'ASPH

Date : 13 juin 2007